

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



PROJET DE RÉVISION DU SCHÉMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS



OBJET DE L'ENQUÊTE

À l'initiative de l'Agglomération du Choletais (AdC), une enquête publique relative à la procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est prescrite.

La procédure a pour objet la révision du SCoT à l'échelle du périmètre élargi de l'AdC au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Président de l'AdC est la personne responsable du projet soumis à enquête publique.

Toute information concernant le dossier peut être demandée à l'Hôtel d'Agglomération, par courrier adressé à Monsieur le Président de l'AdC – Direction de l'Aménagement – Hôtel d'Agglomération – Rue Saint Bonaventure – BP 62111 – 49321 CHOLET Cedex, par téléphone au 02 72 77 20 80, ou par voie électronique à amenagement-adc@choletagglomeration.fr.

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique durera 32 jours du mardi 24 septembre 2019 à 8h30 au vendredi 25 octobre 2019 à 17h30.

Une commission d'enquête a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes. Elle est composée de :

- Madame Thérèse VAUTRAVERS, enseignante en retraite (Présidente),
- Monsieur Jacky MASSON, officier de l'armée de l'air en retraite,
- Monsieur Jacques LECUYER, officier supérieur du génie.

Madame la Présidente et/ou un ou des membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales à :

- l'Hôtel d'Agglomération le mardi 24 septembre 2019 de 8h30 à 12h00,
- la Mairie de Somloire le vendredi 27 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de Trémentines le mardi 1^{er} octobre 2019 de 14h30 à 17h30,
- la Mairie de Saint-Christophe-du-Bois le jeudi 3 octobre 2019 de 9h30 à 12h00,
- la Mairie de Maulévrier le samedi 5 octobre 2019 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie provisoire de Lys-Haut-Layon (commune déléguée de Vihiers), place Foulques Nerra, le mardi 8 octobre 2019 de 15h30 à 18h30,
- la Mairie de La Séguinière le samedi 12 octobre 2019 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie du May-sur-Èvre le mardi 15 octobre 2019 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de Coron le vendredi 18 octobre 2019 de 9h00 à 12h00,
- la Mairie de Saint-Léger-sous-Cholet le lundi 21 octobre 2019 de 15h00 à 18h00,
- la Mairie de La Tessoualle le jeudi 24 octobre 2019 de 9h00 à 12h00,
- l'Hôtel d'Agglomération le vendredi 25 octobre 2019 de 14h30 à 17h30.

CONSULTATION DU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, le projet de SCoT arrêté (lequel comprend une évaluation environnementale) et les pièces qui l'accompagnent (notamment l'avis de la MRAe, de la CDPENAF, du CNPF, des PPA et des PPC), ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles côté et paraphé par la Présidente ou un autre membre de la commission d'enquête, seront consultables :

- à l'Hôtel d'Agglomération (siège de l'enquête publique), Direction de l'Aménagement, au 4^{ème} étage, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (dossier également en consultation gratuite sur un poste informatique),
- à la Mairie de Coron aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00, les mercredi et vendredi de 9h00 à 12h30 et le samedi de 9h00 à 12h00,
- à la Mairie de La Séguinière aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi de 14h00 à 17h30, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, et le samedi de 9h00 à 12h00,
- à la Mairie de La Tessoualle aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi de 14h00 à 17h30, les mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les jeudi et samedi de 9h00 à 12h00,
- à la Mairie du May-sur-Èvre aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h30, le samedi de 9h00 à 12h00,
- à la Mairie provisoire de Lys-Haut-Layon (commune déléguée de Vihiers, place Foulques Nerra) aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00, le mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h00, le vendredi de 9h00 à 16h00 et le samedi de 9h00 à 12h00,
- à la Mairie de Maulévrier aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundi, mardi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 15h00 à 17h00, les mercredi et samedi de 9h00 à 12h00, le jeudi de 9h00 à 12h15,
- à la Mairie de Saint-Christophe-du-Bois aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi de 15h00 à 18h00, les mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00,
- à la Mairie de Saint-Léger-sous-Cholet aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi de 15h00 à 18h00, les mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, le jeudi de 9h00 à 12h30 et le samedi de 9h00 à 12h00,
- à la Mairie de Somloire aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h15, le mardi de 8h30 à 12h15, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et les 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 9h00 à 12h00,
- à la Mairie de Trémentines aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi de 14h30 à 17h30, les mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30, le mercredi de 9h30 à 12h00 et le samedi des semaines paires de 10h00 à 12h00,
- sur le site internet de l'AdC : urbanisme.cholet.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront en obtenir communication auprès de l'AdC, à leur demande et à leur frais, dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

PARTICIPATION DU PUBLIC

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations dans l'un des registres prévus à cet effet ou les adresser à Madame la Présidente de la commission d'enquête :

- par courrier à l'adresse suivante : Agglomération du Choletais – Direction de l'Aménagement (Enquête publique – Révision du SCoT) – Hôtel d'Agglomération – Rue Saint Bonaventure – BP 62111 – 49321 CHOLET Cedex,
- par voie électronique, du mardi 24 septembre 2019 à 8h30 au vendredi 25 octobre 2019 à 17h30 à l'adresse suivante : scot@choletagglomeration.fr (objet : observation enquête publique – Révision du SCoT).

Pendant l'enquête, les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de l'AdC : urbanisme.cholet.fr.

ISSUE DE L'ENQUÊTE

À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rédigera un rapport d'enquête publique, son avis et ses conclusions sur ce projet. Ces documents seront tenus à la disposition du public dès leur réception, et pendant un an à compter de la fin de l'enquête :

- à la Préfecture de Maine-et-Loire,
- à l'Hôtel d'Agglomération,
- à la Mairie de Coron,
- à la Mairie de La Séguinière,
- à la Mairie de La Tessoualle,
- à la Mairie du May-sur-Èvre,
- à la Mairie de Lys-Haut-Layon (commune déléguée de Vihiers),
- à la Mairie de Maulévrier,
- à la Mairie de Saint-Christophe-du-Bois,
- à la Mairie de Saint-Léger-sous-Cholet,
- à la Mairie de Somloire,
- à la Mairie de Trémentines,
- sur le site internet de l'AdC : urbanisme.cholet.fr.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication auprès de l'AdC, à leur demande et à leur frais, dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Suite à cette enquête publique, ce projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil de Communauté de l'AdC.